



Mairie de Samatan

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 JUILLET 2012**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le jeudi 5 juillet deux mille douze, à dix neuf heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAZE, Maire de SAMATAN.

<p>Date de convocation du conseil: 26/06/2012 Date d'affichage du compte rendu 11/07/2012</p>	<p align="right"><i>Conseillers municipaux : 19 Conseillers municipaux en exercice :16 Présents :10 Votants :14:</i></p>
---	--

<p>*Présents : Madame: BISOGNANI. Messieurs: BENEDET. BEZIAN. BLANC. CHAZE. FACCA. ROUMIGUIE. SANTALUCIA VILLEMUR. VITTADELLO</p> <p>*Absents/excusés ayant donné procuration: Monsieur VILLATE donne pouvoir à Monsieur SANTALUCIA pour émettre tout vote et signer tout document. Madame LATAPIE donne pouvoir à Monsieur VILLEMUR pour émettre tout vote et signer tout document. Madame MARQUET donne pouvoir à Monsieur FACCA pour émettre tout vote et signer tout document. Madame FABRE donne pouvoir à Monsieur CHAZE pour émettre tout vote et signer tout document.</p> <p>*Absents/excusés n'ayant pas donné procuration : Madame CUCURON Monsieur LEFEBVRE (arrivé en fin de séance)</p> <p>M. BEZIAN est élu <u>secrétaire de séance</u></p>



RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès verbal de la séance du 7 juin 2012
- 2/ 3^e Modification du PLU – rapport du commissaire enquêteur
- 3/ PUP Duval – signature convention modifiée
- 4/ Desserte électrique village de vacances
- 5/ Signature avenant délégation de service public – village de vacances
- 6/ Signature convention pour le terrain de rugby avec le lycée
- 7/ Reconduction d'un poste en CAE (médiathèque)
- 8/ Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h05

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 juin 2012

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
14	14	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2/ 3^E MODIFICATION DU PLU – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération prise le 18 juillet 2011, approuvant le projet de lotissement sur des parcelles appartenant à Monsieur Soula, au lieu dit Lamothe et prévoyant la mise en place d'un projet urbain partenarial et autorisant la procédure de modification du PLU pour que cette zone classée 2AU actuellement, soit classée en zone AU et puisse donc devenir constructible dès que les réseaux (eau, électricité...) seront créés.

Une enquête publique a été ouverte en avril 2012 et a eu lieu entre le 2 mai et le 5 juin. Une seule observation a été faite sur le registre d'enquête. Monsieur Debat, commissaire enquêteur qui a vérifié le bon déroulement des formalités et de la procédure a rendu un avis favorable à cette modification.

Le conseil municipal doit approuver cette modification du PLU pour que cette dernière puisse être effective.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- décide d'approuver la modification du PLU telle qu'elle a été proposée,
- le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture et en Direction Départementale des Territoires.
- conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
14	14	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3/ PROJET URBAIN PARTENARIAL DUVAL – SIGNATURE CONVENTION MODIFIEE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors d'un précédent conseil municipal une convention de PUP avait été signée avec M Duval pour la création d'un lotissement sur la route de Gimont. Le coût des travaux de desserte électrique avait été évalué à 10 200€ HT. Ils ont été réestimés à 8400€ HT. Il convient par conséquent de modifier la convention par laquelle M Duval s'engage à rembourser la totalité de la dépense avancée par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de modifier la convention de PUP passée entre la commune et Monsieur DUVAL
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi modifiée

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
14	14	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4/ DESSERTE ELECTRIQUE DU VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle que les réseaux électriques de Vacanciel et de la commune sont jusque là indissociés et rattachés au compteur de l'exploitant du site, Vacanciel. Avec les travaux de rénovation du village de vacances, il était prévu d'individualiser les réseaux, le réseau Vacanciel (gîtes, restaurant, espace forme...) sera payé par Vacanciel et le réseau électrique concernant le remplissage du lac, le poste de secours, les WC publics, le local « guinguette »... sera payé par la commune. Cette création de réseau coûte à la commune 7 000€, le SDEG subventionne à hauteur de 2 800€. Le coût restant à la charge de la commune est de 4 200€ HT.

Il convient de valider ce devis, afin que les travaux puissent se faire dans les meilleurs délais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de faire procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5/ SIGNATURE AVENANT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAMATAN a signé avec l'UES VACANCIEL, une convention d'affermage pour l'exploitation du village de vacances de SAMATAN à compter du 1^{er} juin 2007, pour une durée de 12 ans.

Monsieur le Maire rappelle que le site du village de vacances vient de faire l'objet d'une rénovation et modernisation de l'ensemble des gîtes, de la véranda, des espaces paysagers et a été agrémenté d'un espace forme (sauna hammam salle de massage tisanderie).

Monsieur le Maire précise que cette rénovation a été faite sur demande de l'exploitant Vacanciel, avec qui il a été convenu une augmentation de la redevance annuelle de 20 000€ par an. Il faut par conséquent modifier sur la convention actuelle, qui est valable jusqu'au 31 mai 2019, l'article 1 de la convention dans lequel il y a une description du site, ainsi que l'article 8 de la convention mentionnant le montant de la redevance.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention, à l'unanimité:

- accepte les termes du projet d'avenant
- autorise le Maire à signer cet avenant

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6/ RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR LE TERRAIN DE RUGBY AVEC LE LYCEE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAMATAN est autorisée à utiliser le terrain gazonné multisports (terrain « Jean-Pierre BEZIAN ») et les vestiaires du lycée professionnel Clément Ader situés sur la base Lario à Samatan.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du projet de convention ci-annexé définissant les modalités d'utilisation de cet équipement.

Monsieur Facca précise que le LEP nous assure également le prêt de leur nacelle en dehors des périodes où ils l'utilisent.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention , à l'unanimité:

- accepte le principe de cette mise à disposition selon les conditions définies dans la convention
- autorise le Maire à signer cette convention pour une durée d'un an à compter de la signature par les parties.

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7/ RECONDUCTION D'UN POSTE EN CAE – ACCUEIL MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire rappelle la volonté de réorganiser le service culturel de la mairie de SAMATAN en raison d'une part de l'accroissement de la population et d'autre part du grand nombre d'animations culturelles sur la commune ainsi que de l'utilisation accrue de la salle de spectacle Jean Claude Brialy.

Monsieur le Maire propose la reconduction d'un emploi d'agent d'accueil en médiathèque en CAE pour un temps de travail de 20h hebdomadaire. Cet agent aurait pour mission principale l'accueil du public et la gestion du fonds, et serait également amené à aider les agents à la mise en place des animations, des expositions, des vernissages et à les assister dans leur mission de conduite de projets culturels.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de créer un poste en CAE / CUI pour 20 heures hebdomadaires rémunéré sur la base du SMIC horaire pour une durée de 6 mois, supplémentaire c'est à dire du 1^{er} septembre 2012 au 28 février 2013.
- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent sur cette base et à signer avec le pôle emploi et l'Etat les conventions afférentes

Monsieur le Maire précise que Mlle GREMMEL recrutée sur ce poste donne entière satisfaction et indique que son contrat sera par conséquent renouvelé.

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur LEFEBVRE entre dans la salle.

8/ QUESTIONS DIVERSES

DEPART D'ERIC DELAURENS

Monsieur le Maire donne la parole à Eric DELAURENS qui souhaite annoncer à l'assemblée son départ pour une autre collectivité à compter du 1^{er} septembre 2012. Ce dernier remercie les élus d'avoir toujours placé la culture en tête de leurs préoccupations et de lui avoir fait confiance depuis son arrivée en novembre 2004. Il fait part aux élus de son estime pour Samatan, qu'il conservera après son départ. Il qualifie cette expérience de création de la médiathèque et de gestion de la halle aux grains de passionnante. Son départ est notamment lié à sa volonté d'évolution et de changement d'horizon, et à la dimension intercommunale du projet vers lequel il se dirige. Monsieur le Maire et son Conseil Municipal remercient le Directeur de la Halle aux grains de son investissement pour la commune et la culture et lui souhaite une bonne continuation. Un verre de l'amitié sera organisé courant août, à l'occasion de son départ.

PERMANENCE DES ELUS POUR LE SECOND SEMESTRE 2012

Le planning de permanence est donné aux élus, pour être complété

TARIFS TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire précise que les nouveaux tarifs instaurés pour la taxe de séjour seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, une publicité large sera faite dans l'été aux hébergeurs et à l'office du tourisme de Samatan.

DISTRIBUTION DES T SHIRT POUR LE TOUR DE France

Les T shirts à mettre le 16 juillet, à l'occasion du départ d'étape du Tour de France, sont distribués aux élus. La question est posée de savoir si le nettoyage de l'entrée de ville (route départementale) est prévu avant le 16 juillet 2012. Monsieur Santalucia précise que c'est de la compétence du Conseil Général, qu'il sont été saisis et qu'ils vont très prochainement intervenir.

VENTE PARCELLE BO 592 A LA SCI ELGEDA – 691M² - EN CENTRE VILLE POUR EXTENSION WELDOM

La réactualisation de l'avis des domaines a été sollicitée. Et le bornage a déterminé que la parcelle vendue, devenue la B0 592, était d'une superficie de 691m². Le prix de vente est donc fixé à 20 730€ net vendeur (30€ le m²). Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce projet et ce prix.

La séance est levée à 19h40

Liste des délibérations prises lors de la séance :

- Modification du PLU – rapport du commissaire enquêteur – avis favorable
- PUP Duval – signature convention modifiée
- Desserte électrique village de vacances
- Signature avenant délégation de service public – village de vacances
- Signature convention pour le terrain de rugby avec le lycée
- Reconduction d'un poste en CAE (médiathèque)
- Vente parcelle BO 592 à la SCI Elgeda – extension weldom – 20 730€

BENEDET

BLANC

BEZIAN

BISOGNANI

CHAZE

CUCURON

FABRE

FACCA

LATAPIE

LEFEBVRE

*arrivé en
fin de séance -*

MARQUET

ROUMIGUIE :

SANTALUCIA

VILLATE

VILLEMUR

VITTADELLO